

## EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE DE PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF

AFFICHAGE N°

du

19 SEP. 2024

Par décision municipale n° PC 94078 22 00028 M01 du

19 SEP. 2024

Un permis de construire a été délivré à

Domicilié (e)

39 BIS - 41 RUE DE CHATEAUDUN 75009 PARIS-9E-ARRONDISSEMENT

En vue de la réalisation :

Modification du nom du pôle d'échanges : « Bois Matar devient

« Villa Nova »

Modification de l'aménagement du parvis

Suppressions et repositionnement du mobilier urbain, auparavant au droit de la servitude AEP – SUEZ

Modification de l'implantation des stationnements vélos (SUEZ)

Modification du tracé de la piste cyclable

Modification du matériau de façade du système téléporté : l'aluminium anodisé est remplacé par un vitrage opalescent

Clôture de la zone d'envol passe à 260 cm

Modification du principe de nom « monumental » de la station

Modification du plateau routier surélevé

Ajout de grilles de ventilations en façade du local technique

Légère modification de l'altimétrie des fenêtres Rehausse altimétrique de la zone d'envol cabines Ajout d'un accès pylône 4P8 depuis le volume système Réhausse altimétrique de la zone d'envol cabines

Maintien des deux chênes existants en fin de zone d'envol

Sur un terrain sis Cadastrés AVENUE DU PRESIDENT KENNEDY

AM429, AM252

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le

1 9 SEP. 2024 Monsieur le Maire,

